

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le sept décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève —LAMOTE Jean-Baptiste — DIBON Odette — CELHAY Martine - ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

ETAIENT EXCUSES : LAGADEC Marie - DELAGE Véronique - TOURATON Elisabeth - DARRIEUMERLOU Aurélie - OYHENART Joël

Madame la Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20H30.

1. Approbation du compte rendu du 09 novembre 2021

Le compte rendu du 09 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

2. Rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS) 2020

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les rapports 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif de la CAPB.

Les RPQS 2020 du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif de la CAPB sont approuvés à l'unanimité.

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

3. Rapport sur le prix et la qualité du service de collecte et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQS) 2020

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la CAPB.

Le RPQS du service public de prévention et de gestion des déchets de la CAPB est approuvé à l'unanimité.

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

4. Service d'accueil téléphonique et physique pour personnes sourdes et malentendantes - convention d'utilisation du service mis à disposition par la communauté d'agglomération Pays Basque

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention fixant les modalités de mise à disposition du service d'accueil pour les personnes sourdes et malentendantes de l'Agglomération Pays Basque (service Elizoz Connect permettant aux usagers sourds et malentendants d'échanger par téléphone ou sur site avec les agents et/ou élus des collectivités territoriales via une plateforme à distance d'interprètes en Langue des Signes Française (LSF), en Langue Parlée Complétée (LPC), en Transcription en Temps Réel de la Parole (TTRP) ou Transcription automatique) ;
- d'autoriser la Maire à prendre toute décision y afférente et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

La convention d'utilisation du service mis à disposition par la CAPB est approuvée à l'unanimité.

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

5. QUESTIONS DIVERSES

Divers

- La Maire rappelle aux conseillers l'achat du panneau d'affichage légal numérique qui sera installé sous le SAS d'entrée vitré de la mairie sur un totem. La secrétaire en précise le contenu.
- Henri DIRIBARNE rappelle le programme voirie 2021 pour un montant prévu de 85.333 € HT : chemin de Taulari, de Xorhobi, d'Aztegui, d'Etxezahar, de Peru, de Gorant et du Jardin champêtre. Il explique que de petits travaux ont été rajoutés au programme comme la réparation du chemin du Moulin neuf d'Urt, dégradé lors de l'enlèvement des bois du Baluart, l'aménagement d'une aire de retournement sur le chemin d'Elgarte, l'aménagement du chemin d'Iribarne et la mise en bi-couche du chemin de Harandi payée pour partie par la commune et la CAPB, en attendant la réfection finale par le Département qui devrait encore utiliser cet axe à l'occasion des travaux de finition de réfection de la RD 936 courant 2022. Il ajoute qu'à ce jour seul le chemin de Goran n'est pas encore fini.
- La Maire fait un point sur la sécurisation du carrefour de Piqueou. Elle indique que l'aménagement se précise et que la création d'un nouvel arrêt de bus est à l'étude.
- La Maire expose les points d'avancement du projet de l'Oasis du Tendre Vers dont elle a rencontré, avec ses adjoints, les représentants et leurs architectes ce début décembre. Elle rappelle la philosophie du collectif qui est de créer un lieu de vie, d'accueil et de transmission dans le respect de son environnement et en lien avec le territoire. Elle explique qu'ils ont atteint le nombre d'acquéreurs voulu soit 9 et que les 3 autres logements seront destinés à la location. Elle projette les premières ébauches de plans du projet qui épouse bien la pente du terrain et s'attarde sur les accès au site. Elle explique qu'ils souhaiteraient réaliser une liaison douce desservant les 3 maisons d'habitation et une voie carrossable à sens unique desservant le parking de celles-ci,

avec donc une entrée et une sortie distinctes, une voie à double sens pour accéder au local d'activité et un 4^{ème} accès destiné à desservir le terrain pour son usage agricole. Les conseillers, après avoir débattu de la dangerosité d'une multiplication de sorties sur une voie communale très passante et de la position aveugle d'un des accès demandés (à proximité immédiate du carrefour de Lambert), demandent à la Maire d'accorder une permission de voirie pour un accès unique en milieu de parcelle comme cela se fait pour les groupements de maisons en lotissement.

- La Maire expose le résultat de l'étude de structure effectuée sur le club house dans le cadre du projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade. Elle indique que la création d'un étage sans surélévation des murs mais avec modification de la toiture et renforcement des murs permettrait de gagner 15 m² supplémentaires pour un coût HT de 72.475€. Elle précise qu'elle va étudier les possibilités d'une réalisation en régie afin de diminuer ce coût et voir si ce projet est de l'ordre du réalisable.
- Henri DIRIBARNE informe les conseillers :
 - o que la tondeuse à gazon est à changer. Il précise qu'elle a 25 ans, que la coupe est « morte » et qu'elle a déjà été refaite par GARIADOR. IL ajoute avoir déjà trouvé une tondeuse d'occasion chez OYHENART Christian qui compte renouveler son matériel au printemps 2022 ;
 - o de la demande de cession du bail à ferme accordé à Philippe SARCOU au 1^{er} janvier 2022. IL indique que 2 exploitants agricoles, Jean-Baptiste BERHONDE et Thierry LAHARGOUE, sont intéressés par la reprise.
- La Maire informe les conseillers :
 - o de la libération du T3 communal situé au dessus de la fleuriste au 1^{er} janvier 2022, occupé jusqu'ici par Violaine DIRASSAR, pour lequel elle a déjà reçu des candidatures ;
 - o de son renoncement à organiser une cérémonie de vœux du fait de la recrudescence de la pandémie de COVID 19 ;
 - o des petits soucis rencontrés sur la téléphonie de l'APC, la livraison des pièces manquantes du mobilier de la ludo-médiathèque et la réexpédition de la boîte à livres.
- Martine CELHAY, en tant que défenseur de la langue basque, fait part de sa crainte que les enfants inscrits en bilingue ne puissent pratiquer le basque en dehors de l'école et regrette que l'APE ne communique pas davantage en bilingue. Elle forme le vœux que la langue basque soit mieux prise en considération par l'association dans sa communication et plus largement par la commune.
- Odette DIBON fait un point sur la quinzaine de la langue basque, ESKUAREN URTAROA, qui s'est déroulée du 19 novembre au 3 décembre à Bardos. Elle indique que cela a été un vrai succès avec 256 personnes (218 adultes et 38 enfants) qui ont participé aux différents événements, quand bien même l'affiche était peu visible car trop chargée. Elle remercie particulièrement AHOZ, le Foyer des jeunes ainsi que toutes les associations qui ont joué le jeu.
Elle ajoute, pour répondre à l'inquiétude de Martine CELHAY, que le comité des fêtes a vraiment joué le jeu lors des dernières fêtes du 15 août puisque toutes les affiches indiquant les tarifs avaient été rédigées en français et en basque.

♦♦♦

Madame la Maire rappelle la date du prochain conseil municipal le 04 janvier 2022.

Madame la Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H00.



